



**GROUPE
MONDE
RURAL
MASSIF CENTRAL**

**Compte-rendu
Oradour-sur-Glane, 16 novembre 2007**

Etaient présents : Caroline ALVAREZ (CNASEA Auvergne), Olivier BERTRAND (Maire de Saint Silvain Bellegarde), Bruno BOULET GERCOURT (CRPF Limousin), Michel DELAGRANDANNE (Chambre des métiers et de l'artisanat de la Creuse), Raymond FRUGIER (Maire d'Oradour sur Glane), Jean-Pierre GAILLARD (Forestiers privés de la Haute-Vienne), Pascal GERMOND (FDSEA 87), Christian GROSHENNY (CGPME Creuse), Alain GUERARD (SGAR Limousin), Béatrice MARTINAUD (Conseillère municipale de Limoges), Francis MATHIEU (CAPEB 23), Jean-Luc NIVEAU (SAFER Marche Limousin), Jean-Louis NOUHAUD (Conseiller général Haute-Vienne), Vincent POYET (Conseil général de Saône et Loire), Bertrand SALVAT (Transline), Michel SUCHAUD (Chambre d'agriculture de la Creuse), Jean Louis THOMAS (Adjoint au maire d'Oradour sur Glane)

Excusé(e)s : Michel CEAUX (Chambre des métiers et de l'artisanat 63), Raymond CERRUTI (CGPME Auvergne), Jean-Paul DENANOT (Conseil régional Limousin), Vincent DESCOEUR (Conseil général du Cantal), Patrick ESCURE (FDSEA 15), Aurore HEDE (ANDAFAR), Joël JUERY (JA Massif Central), Jean-Marie LESAGE (Chambre d'agriculture de l'Allier), André MARCON (CRCI Auvergne), Armand MARTINEZ (FDSEA 23), Aurélie MAUME (JA Allier), Vincent MERIGOT (Jeunes agriculteurs de la Creuse), Marie-Françoise PEROL DUMONT (Conseil général Haute-Vienne), Michel QUEILLE (JA Massif Central), Gilles REYNAUD (JA Haute-Vienne), René SOUCHON (Conseil régional Auvergne), Monsieur STRASFOGEL (Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne), Olivier TOURAND (Jeunes agriculteurs de la Creuse et Limousin), Serge VIDAL (CGPME Haute-Loire), Guy VISSAC (Maire de Langevac), Monsieur le Président (CESR Auvergne), Monsieur le Président (CAPEB 19)

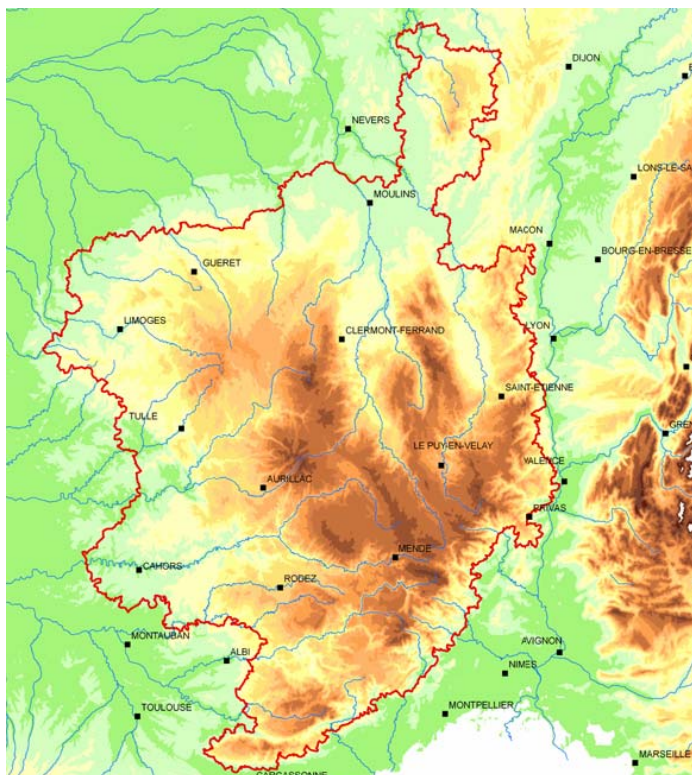
Ordre du jour :

- ⇒ La mise en place du POMAC ;
- ⇒ Actualités concernant le projet de transversale Alpes-Auvergne-Atlantique / Transline ;
- ⇒ Réflexion territoriale par rapport à la réforme de la PAC et du budget de l'Union européenne et sur l'avenir des territoires ruraux après 2013.

Le Groupe a été accueilli par Raymond FRUGIER (Maire d'Oradour sur Glane), qui a reçu le GMR dans la salle du conseil municipal. Raymond FRUGIER a marqué son soutien en tant que maire rural aux travaux du GMR Massif Central.

POMAC
Programme opérationnel plurirégional
Convention interrégionale Massif Central
Intervention d'Alain GUERARD, chargé de mission au SGAR Limousin

Rappel pour mémoire :



Indicateurs sociogéographiques

Massif central : 6 régions – 22 départements

- 85.000 km² (15 % du territoire national)
- 42 % de la zone de montagne française
- 36 % de taux de boisement (29 % au niveau national)
- 62 % de SAU (Surface Agricole Utile) en superficie fourragère

Démographie

3,7 Millions d'habitants, dont 60 % urbains

- densité de 44 habitant / km² contre 108 au plan national
- baisse de la population : 40.000 en 10 ans dû à un déficit naturel (nombre de décès supérieur à celui des naissances). Le solde migratoire est redevenu légèrement positif
- vieillissement de la population ; moyenne d'âge supérieure de 4 ans à celui de la France métropolitaine
- déficit important chez les jeunes de 18 – 25 ans (perte de 5.000 par an)

Importance des villes

- plus de 100.000 habitants : Clermont-Ferrand, Limoges, Saint-Etienne
- plus de 30.000 habitants : Brive-La-Gaillarde, Castres, Aurillac, Montluçon, Roanne, Saint-Chamond

Alain Guérard a dans un premier temps rappelé les grandes étapes de la politique de la montagne :

- 1974 mise en place de l'indemnité Spéciale Montagne
- Loi du 9/01/1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Elle définit le cadre général des dispositions spécifiques à la montagne, délimite les zones de montagne et massif, crée les institutions, met en place des dispositions particulières pour le développement économique et social en montagne et instaure des règles d'urbanisme renforcées s'appliquent à la zone de montagne
- la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 prévoit l'élaboration du Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central validé par le comité de Massif le 9/12/2005. Le Schéma met en exergue 3 axes de développement : l'accueil de nouvelles population, la création de richesses, l'accessibilité du territoire.

Quels sont les acteurs et les instances du Massif central ?

1) Le préfet coordonnateur de Massif

Le préfet coordonnateur du Massif central est le préfet de la région Auvergne. Co-président du comité de massif, le préfet coordonnateur de massif négocie et conclut, au nom de l'État, la convention interrégionale de massif. Il décide de la programmation des crédits de l'État affectés à la politique du massif, après avis d'une conférence interrégionale de programmation qu'il préside.

2) Le Commissaire (DIACT Massif)

Sous l'autorité du préfet coordonnateur de massif, la mission du Commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif central s'articule autour de cinq axes :

- apporter une dimension interministérielle à la politique de l'Etat conduite sur un territoire interrégional
- appuyer l'action régionale là où l'échelle interrégionale apporte une plus valeur spécifique
- préparer et suivre pour le Préfet coordonnateur, la mise en œuvre de la Convention Interrégionale de Massif 2000-2006 et le volet européen interrégional.
- animer le Comité de Massif -Massif central- et les commissions qui en sont issues
- assurer le suivi de la réflexion prospective dans le cadre des programmes de coopération transnationale INTERREG.

3) Le Comité de Massif

Le rôle du Comité de Massif - Massif central est de « définir des objectifs et de préciser les actions qu'il juge souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif. Il a notamment pour objet de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions publiques dans le massif et l'organisation des services publics ».

4) Comité de suivi et de programmation

Le **Comité de suivi** Assure l'efficacité et la qualité de mise en œuvre des programmes. Co-présidé par le préfet de massif et un président de Région (M. Denanot - Limousin), il :

- veille au respect des dispositions réglementaires ;
- examine les résultats de la mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs fixés ;
- approuve le rapport annuel d'exécution et le rapport final avant la transmission à la commission européenne ;
- propose à l'autorité de gestion toute révision pour améliorer la gestion, atteindre les objectifs... ;
- coordonne des actions de communication et de publicité sur le programme opérationnel.

Participent au comité de suivi : la DG région, 6 préfets de région, 6 présidents de conseil régional, 1 Président de CESR, 2 présidents de conseil général, le commissaire, le TPG, la DIREN Auvergne, droits des femmes, les réseaux consulaires (UCCIMAC, APAMAC, SIDAM), les agences de l'eau, l'ADEME, les députés européens, les membres du comité des régions (Massif central).

Le **Comité de programmation** sélectionne les projets et assure le suivi des programmes. Co-présidé par le préfet de massif et un président de région (M. Souchon - Auvergne), il regroupe 6 préfets de région, 6 présidents de conseil régional, le commissaire, le TPG, les agences de l'eau, l'ADEME.

Le POMAC (Programme Opérationnel Plurirégional POP - Convention InterRégionale CIR) et le Document de Mise en Œuvre DOMO

Le POP et la CIR sont deux programmes resserrés autour des trois axes de développement inscrits dans le schéma de massif (l'accueil de nouvelles population, la création de richesses, l'accessibilité du territoire) et de 9 objectifs spécifiques.

Le POP est une sous-partie de la convention. Sa validation est en cours.

La CIR est doté de 163 M€ dont concernant le POP, 40,6M€ de FEDER et 42M€ de crédits nationaux.

La CIR a elle été validée par le comité de massif du 22 décembre et le comité de suivi du 29 novembre 2006. Elle a été signée le 29 juin 2007 (Etat, six régions, trois agences de l'eau, ADEME).

Le DOMO (document de mise en œuvre) contient :

- par axe : le contexte et les enjeux ;
- par mesure : un descriptif de la mesure, les plus values Massif central susceptibles d'être dégagées, les bénéficiaires, les critères de sélection, la prise en compte des priorités communautaires, les taux d'intervention, les indicateurs, les sources de crédits et les actions ;
- Le budget et plan de financement ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Le dossier de demande ;

Les axes du POMAC sont les suivants :

- accueil de nouvelles populations :
 - structuration et promotion de l'offre d'accueil (accompagnement de la reprises et de l'implantation d'entreprises, actions de formation/développement, ...) ;
 - développement des services aux habitants et entreprises (technologies innovantes, politiques de l'habitat, démographie médicale...) ;
 - valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale.
- Création de richesses :
 - structuration des filières d'excellence : technologies (mécanique, matériaux...), sciences de la vie et de la santé (biotechnologies, Cancéropôle...), artisanat (arts de la table, valeurs économiques traditionnelles...) ;
 - promotion de l'utilisation du bois dans la construction : (organisation de la filière bois à l'échelle du massif, mobilisation de la ressource, recherche de nouveaux produits...) ;
 - maintien et adaptation de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (Appui aux filières spécifiques, diversification des activités, adaptation des circuits de commercialisation...) ;
 - valorisation du potentiel touristique du Massif central (construction et promotion des offres, qualification et mise en réseau des territoires et acteurs, requalification des infrastructures...).
- Attractivité et accessibilité du territoire :
 - mise en cohérence des politiques de déplacement dans le massif (mobilité des personnes et transport des marchandises, modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés, développement économique le long des axes plurirégionaux...) ;

- développer les infrastructures électroniques et leurs usages (veille, renforcement des infrastructures, développement des usages) ;
- valorisation des richesses environnementales ;
- constitution et renforcement de la connaissance, mise en réseau des acteurs ;
- intensification de la production des énergies renouvelables ;
- gestion durable de la ressource en eau.

Alain GUERARD a insisté sur la notion de « plurirégionalité ».

Au niveau du DOMO, « La plus-value plurirégionale peut se définir au travers de cinq pré-requis où l'échelle "massif" est pertinente :

1 – Observation, veille, évaluation : Par le soutien aux actions d'observation et de veille, il s'agit de construire et/ou de mutualiser des ressources pour aboutir à un (ou des) observatoire(s) permanent(s) qualifié(s), reconnu(s) à l'échelle européenne, capables d'apporter son (leur) expertise aux décideurs et de contribuer à la recherche / développement sur le(s) secteur(s) considéré(s).

2 – Image du massif et promotion des offres de ses territoires : La plus-value plurirégionale porte sur la coordination de projets à l'échelle plurirégionale, et notamment ceux qui ont pour objectif de faire travailler ensemble plusieurs réseaux.

3 – Qualification des produits, des prestations, des territoires : La plus-value plurirégionale porte sur la construction, la mise en place, la coordination à l'échelle du massif de cahiers des charges, de qualification environnementale des territoires, de productions sous signe de qualité, de labellisation. La qualification des produits, des prestations, des territoires à l'échelle du massif doit permettre à la fois une reconnaissance des signes distinctifs du Massif central et une lisibilité internationale et rejoint ainsi l'image et la promotion du Massif central.

4 – Mise en réseau d'acteurs : interface acteurs / filières / territoires : La plus-value plurirégionale porte sur la coordination de projets, l'ingénierie territoriale, la qualification (formation – développement) à l'échelle plurirégionale, notamment ceux dont l'objectif est de faire travailler ensemble plusieurs réseaux.

5 – Schéma de développement : Il s'agit d'aider à la mise en cohérence, à la complémentarité des actions à entreprendre à un niveau plurirégional »

Enveloppe financière :

	2000-2006 (réalisation)	2007-20013
État	53	61,2
Régions	27	61,2
FEDER	15	40,6
	95	163,0

POP

CIR

162.97 millions d'€

★ FEDER 40.57 M€

★ Etat 61.2 M€

★ Régions 61.2 M€

	Population (1999)	% Hab	Total	Part de contribution globale	Total par année sur 7 ans	Par an et par habitant
Auvergne	1 308 878	35,0%	15 824 971 €	25,86%	2 260 710	1,73 €
Rhône Alpes	9 41 964	25,2%	12 818 471 €	20,85%	1 831 210	1,94 €
Limousin	710 939	19,0%	10 925 448 €	17,85%	1 560 778	2,20 €
Mid Pyrénées	496 964	13,3%	9 172 132 €	14,99%	1 310 305	2,64 €
Languedoc Roussillon	183 627	4,9%	6 804 643 €	10,79%	943 520	5,14 €
Bourgogne	920 59	2,5%	5 854 333 €	9,57%	836 333	9,08 €
TOTAUX	3 734 431	100,0%	61 200 000 €	100,00%	8 742 957	2,34 €
Moyenne	622 405		10 200 000 €		1 457 143	3,79 €
Ecart Type	462 759		3 791 857 €		541 694	

Budget

		Financement (en M€)				
		Etat		Régions	FEDER *	Total
Axe	Fiches Massif central	FNADT	Ministères			
Axe 1 : accueil de nouvelles populations	Structuration et promotion de l'offre d'accueil	4,00	5,00 MAP : Installation	19,00	11,00	39,00
	Maintenance et développement des services aux habitants et entreprises	3,00		8,00	4,00	15,00
	 Sous Total	7,00	5,00	27,00	15,00	54,00
Axe 2 : création de richesses	Structuration des filières d'excellence	1,00	2,00 100 Recte site 1 00 Industrie	2,00	3,00	8,00
	Promotion du bois dans la construction publique et privée	5,30	0,7 MAP	6,00	3,00	15,00
	Development de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie du massif	5,00	3,00 MAP : filières qualité	1,50	2,00	11,50
	Valorisation du potentiel touristique :	5,20	2,00 tourisme	9,70	2,50	19,40
	 Sous Total	16,50	7,70	19,20	10,50	53,90
Axe 3 : attractivité, accessibilité	Mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif central	5,00		4,00	1,00	10,00
	Development des TIC : infrastructures et usages	5,00		4,00	6,67	15,67
	Valorisation des richesses environnementales	2,50	10,50 0,5 MEDD : mise en réseau des parcs 7 Agences de l'eau : atteinte du bon état écologique des eaux en 2015 3 : ADEME - énergies renouvelables	5,00	6,00	24,00
	Intensification de la production des énergies renouvelables					
	Gestion globale et valorisée de l'eau					
 Sous Total	12,50	10,50	13,00	13,67	49,67	
Gouvernance		2,00		2,00	1,40	5,40
Total	38,00	23,20	61,20	40,57	162,97	
TOTAL GENERAL		61,20		61,20	40,57	162,97

*pour mémoire

Le fonctionnement repose sur les principes suivants :

- Des mesures recentrées (9 contre 22) ;
- Des actions structurantes interrégionales ;
- Une politique de projet (et non pas de guichet) ;
- Pas d'éparpillement avec la mise en place de seuil d'intervention.

Les critères sont les suivants :

- Projets structurants: seuils:
investissement : 50 000 € subvention
fonctionnement : 10 000 €
- Deux régions concernées minimum
- Plus value interrégionale
- Taux : 70% avec maxi 80% (investissement et fonctionnement)
- FEDER : 50% maxi
- Application des règlements (État, régions, Europe)

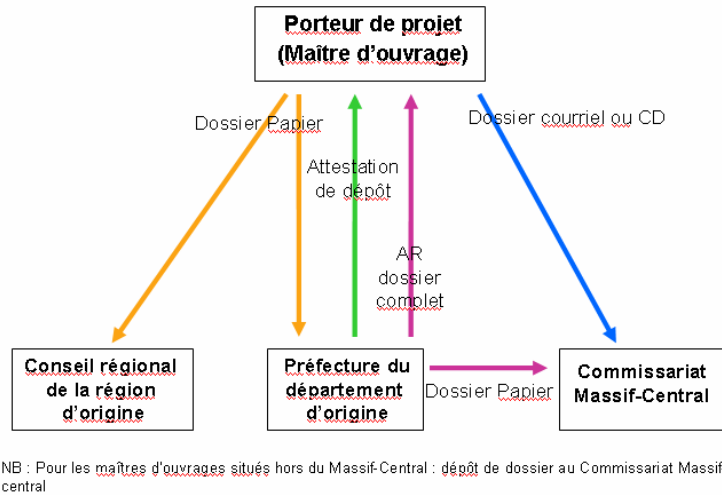
En termes de gouvernance :

- Co expertise par les SGAR et Régions
- Co présidence des comités de programmation et de suivi
- Gestion collaborative via un intranet

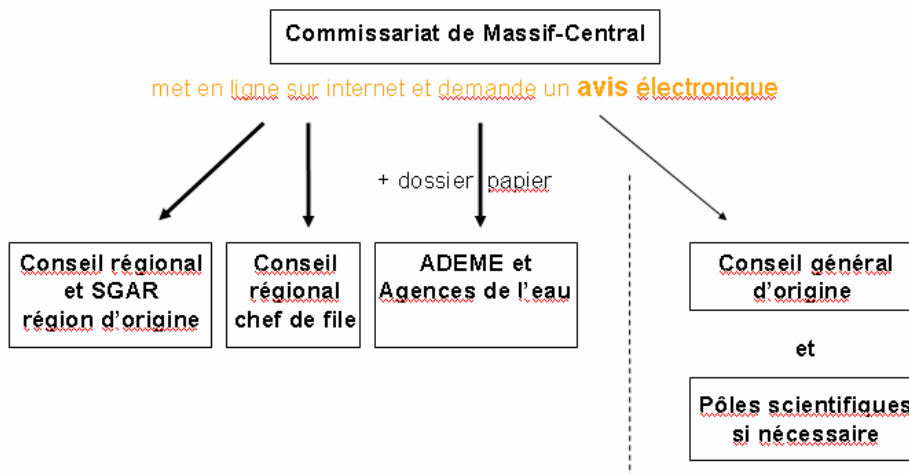
Alain GUERARD a conclu son intervention en présentant le parcours d'un dossier de demande de financement.

NB : le formulaire de demande de financement est téléchargeable sur <http://www.massif-central-diact.gouv.fr>

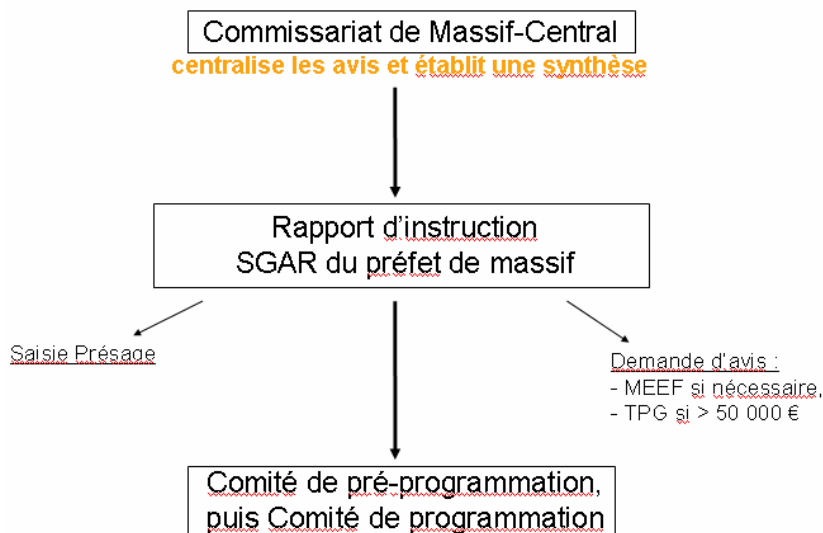
Etape 1 :



Etape 2 :



Etape 3 :



Echanges

L'ensemble de l'assistance a accueilli avec satisfaction cette présentation et le fait que désormais soit mis en place un PO plurirégional.

Michel Delagranda a insisté sur cette question de la plurirégionnalité en insistant sur le fait de la plus value concernant les politiques interterritoriale notamment dans nos régions.

Olivier Bertrand a évoqué le fait que dans les organismes issus du POMAC et du commissariat à l'aménagement du Massif central ne soit pas indiqué l'AFOMAC ce qui est étonnant compte tenu des priorités des contrats de projets des régions concernées et du PO lui-même.

Olivier Bertrand a rappelé le livre vert de la montagne. Le comité des régions, suite à un dialogue avec Monsieur Barroso établit un livre vert sur les politiques européennes de la montagne, qui va tout à fait dans le sens des questions évoquées par le représentant du SGAR.

Olivier Bertrand a conclu sur le fait que le GMR Massif central ne pouvait être que satisfait de cette mise en œuvre du PO plurirégionale pour la période 2007/2013 qui correspond aux propositions que le groupe avait établi en avril 2005.

Le projet « Transline » (transversale Alpes-Auvergne-Atlantique)

Intervention de Bertrand SALVAT, Secrétaire Général d'ALTRO

Rappel : ALTRO est le porteur du projet Transline.

Bertrand SALVAT s'est exprimé sur l'actualité de la vie de l'association. Lors de sa dernière réunion du 12 octobre dernier, le Président de la Région, Monsieur René Souchon a été élu président de l'association, monsieur Michel Cagniaux en est devenu le Vice Président et Bertrand Salvat le Secrétaire général.

Comme suite à sa dernière intervention lors du GMR du 23 février 2007 à Saint Saturnin, Bertrand Salvat fait le point sur l'actualité locale et nationale concernant le ferroviaire.

Il se félicite :

- que dans le POMAC figure dans les priorités une étude sur le schéma ferroviaire du Massif Central.
- de la nomination d'un chargé de mission au niveau de l'Etat sur la réflexion du schéma ferroviaire dans le Massif Central qui est Frédéric Soulier, ancien député de la Corrèze

Bertrand Salvat est revenu sur la description précise du projet défendu par ALTRO concernant le projet Transline, à partir d'études et de chiffres précis justifiant ce projet (cf. plaquette jointe).

Réflexion territoriale par rapport à la réforme de la PAC et du budget de l'Union européenne ; Réflexion sur l'avenir des territoires ruraux après 2013

Le GMR a fait le point sur la communication de la Commission concernant le bilan de santé de la PAC et les réflexions qu'elle suscitait ainsi que des observations sur les perspectives financières.

Il ressort que l'agriculture et son développement s'inscrit dans un nouveau contexte mondial de demande et d'échanges en accroissement. Néanmoins, cet état de fait ne touche pas toutes les productions et notamment les productions animales. Ainsi, nos régions rurales du Massif Central ne sont pas concernées par cette mondialisation des échanges des productions agricoles. Il a été rappelé à ce sujet que la filière agricole du Massif Central, à savoir la COPAMAC et le SIDAM ont établi un livre blanc intitulé « Nourrir c'est produire » qui indique que le monde agricole du Massif Central s'engage pour une refondation de la PAC orientée vers des priorités territoriales mieux ciblées.

Olivier Bertrand rappelle que le Comité des régions de l'UE a mis en place un groupe de travail concernant ce bilan de santé de la PAC en vue d'établir des priorités concernant la future programmation d'après 2013, lui-même en assurant la Présidence a indiqué qu'il en reprendrait les priorités.

Les agriculteurs ont rappelé leur participation au Grenelle de l'environnement.

Olivier Bertrand est revenu sur la mise en place et la création du réseau rural national et régional prévu dans le règlement de développement rural (RDR 2) au titre du FEADER et en a fait une présentation succincte tout en indiquant que cela correspondait à l'esprit des propositions et du travail du GMR et serait attentif quant à la participation du Groupe dans ce réseau mais aussi toujours dans le cadre d'une interrégionalité.

Un débat s'en est suivi où l'ensemble des personnes présentes ont approuvé la mise en place d'un tel réseau et y participeront à un titre ou à un autre.

Prochaine réunion du groupe

La prochaine réunion se tiendra en Auvergne (Haute-Loire)

Seront à l'ordre du jour notamment :

- Bilan de santé de la PAC
- CIIACT en matière de transport suite au Grenelle de l'environnement